

CONSEIL COMMUNAL COMMUN – CPAS DU 20 DECEMBRE 2021

NOTE DE SYNTHÈSE

1. DIRECTION GENERALE - Rapport 2021 des synergies Commune – CPAS

Conformément au prescrit du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi que de la loi organique des CPAS, un Conseil communal commun doit être convoqué afin de présenter le rapport annuel sur les synergies en cours ou à développer entre la Commune et le CPAS,

**Il est proposé au Conseil communal d'approuver le rapport 2021 des synergies Commune – CPAS.**

POUR LE COLLEGE COMMUNAL

(s) Michaël Flasse

**Le Directeur général**

(s) Eric Thiébaud

**Le Bourgmestre**